

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CADOURS

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU 10 JUILLET 2025

A

17 HEURE 30

### Ouverture de la séance : 17H 33

L'An deux mille vingt-cinq le 10 juillet à 17 heures 30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT, Président.

**Date de la convocation :** 03/07/2025

**Secrétaire de séance :** BONNECAZE François

**Présents :** LAFFONT Didier, PONTAC Michèle, BEGUE Bernard, BEGUE Henri, BARTHE Paulette, SACAREAU Régine, INGHELLERI Maryse, BONNECAZE François, LAVERNE Cécile, SIMON Catherine,

**Absents excusés :** AUDIBERT Jérôme

**Ont donné pouvoir :**

| LISTE DES MEMBRES  | Présents(es)                        | Absents(es)<br>Excusé(es) | Pouvoir                  |
|--------------------|-------------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| AUDIBERT Jérôme    | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| PONTAC Michèle     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| SACAREAU Régine    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| SIMON Catherine    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| INGHELLERI Maryse  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| BARTHE Paulette    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| BEGUE Bernard      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| BEGUE Henri        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| LAFFONT Didier     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| BONNECAZE François | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |
| LAVERNE Cécile     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/> |

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

### DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Administration du centre communal d'action sociale.

Il est proposé au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de désigner Mr BONNECAZE François.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

**RAPPORTEUR :** Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS précédent.

(Le compte rendu est corrigé en séance).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le compte rendu et invite le Président et le secrétaire de la séance correspondante à le signer.

**Vote : 10**

**Pour : 10**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### Ordre du jour (Rapporteur M. Le Président)

- Maintien du prix des repas portés au domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite
- Demande d'aide financière

#### Point à rajouter à l'ordre du jour :

- Demande d'aide financière

## MAINTIEN DES REPAS PORTES AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES OU A MOBILITE REDUITE DELIBERATION N°20250711-04

Madame PONTAC Michèle, Vice-Présidente du CCAS de Cadours, expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la délibération fixant le prix des repas portés au domicile des personnes âgées, ou à mobilité réduite de Cadours.

Ce service a pour vocation d'améliorer la vie quotidienne des personnes en leur proposant des repas équilibrés et variés compte tenu des besoins nutritionnels de chacun.

Elle rappelle que la gestion du service est prise en charge par la commune, la préparation des repas est assurée par un prestataire extérieur.

La livraison des repas est assurée par les services de la Poste.

Mme PONTAC propose le maintien du prix des repas à 10.50 €. Ce prix sera révisé au moins une fois par an,

Les opérations comptables seront effectuées par le budget du CCAS.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent le Conseil d'administration décide :**

- **D'accepter** le maintien du prix des repas à 10.50 €

**Vote : 10**

**Pour : 10**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## AIDE FINANCIERE

**DELIBERATION N° 20250711-05**

Madame Michèle PONTAC, Vice-Présidente du CCAS, expose à l'Assemblée que la Direction de l'Action Sociale Territoriale du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adressé au CCAS de la commune une demande d'aide financière de 350 € pour la régularisation d'une partie d'une facture d'électricité, pour une personne de la commune qui rencontre des difficultés financières. Madame a été victime de violences conjugales engendrant une mesure de protection du tribunal.

Elle a dû fuir son compagnon et a dû déménager à plusieurs reprises pour enfin s'installer à Cadours en 2024.

A ce jour elle est accompagnée de son avocate pour la procédure de divorce.

Monsieur ne règle plus rien et Madame assume seule les créances. Elle ne peut assumer financièrement au vu de son budget et va déposer un dossier à la Banque De France.

Dans l'attente de bénéficier d'une AAH (Allocation aux adultes handicapés), madame a trouvé un petit contrat de travail en CDD.

Elle est en grande difficulté pour régler sa facture EDF qui s'élève 1414 €. Elle fait des règlements mensuels à la hauteur de 60 € depuis le mois de juin et a réglé 200 € en mai dernier. Elle envisage de mettre en place une mensualisation calculée à 150 € par mois.

Compte tenu de cette situation, une aide ponctuelle de 350€ est demandée au CCAS De Cadours pour régulariser la dette.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de Centre d'Action Sociale DECIDE à l'unanimité de prendre en charge une partie d'électricité pour un montant de 350 €.**  
**Cette somme sera versée directement au fournisseur d'énergie EDF.**

- **D'accepter** la prise en charge d'une partie de la facture d'électricité pour un montant de 350 €.  
Cette somme sera versée directement au fournisseur d'énergie EDF.

|                  |                  |                       |                   |
|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| <b>Vote : 10</b> | <b>Pour : 10</b> | <b>Abstention : 0</b> | <b>Contre : 0</b> |
|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|

|                        |
|------------------------|
| <b>AIDE FINANCIERE</b> |
|------------------------|

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>DELIBERATION N° 20250711-06</b> |
|------------------------------------|

Madame Michèle PONTAC, Vice-Présidente du CCAS, expose à l'Assemblée que la Direction de l'Action Sociale Territoriale du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adressé au CCAS de la commune une demande d'aide financière de 307 € pour la régularisation d'une partie d'une facture d'eau qui s'élève à 180 € et pour une mensualité d'une facture d'Energie qui s'élève à 127 €, pour un couple de la commune qui rencontre des difficultés financières.

Monsieur est en formation pour reconversion professionnelle dans le cyber criminalité et Madame à son compte : dentiste équin, elle perçoit l'AREF en fonction de son activité (revenue variable).

Monsieur s'acquitte d'une pension alimentaire pour son fils né d'une union précédente.

Le couple assume beaucoup de charge afférente au logement, par ailleurs, Madame a dû faire l'acquisition d'un nouveau véhicule en mars 2025 pour exercer son activité.

Il nous semble important de soutenir ce couple au vu des charges assumées, des démarches d'insertion professionnelle. Compte tenu de cette situation, une aide ponctuelle de 307 € est demandée au CCAS De Cadours pour régulariser la dette.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de Centre d'Action Sociale au vu de la situation de ce couple DECIDE à l'unanimité**

- **D'accepter** la prise en charge de la facture d'eau pour un montant total de 180 €

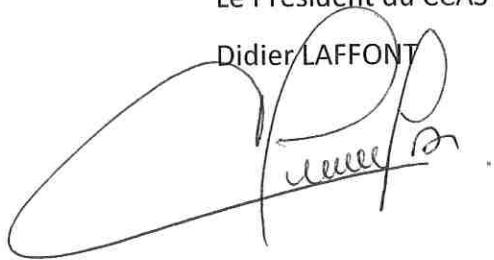
Cette somme sera versée directement au fournisseur au syndicat mixte d'eau potable des vallées du Girou de L'Hers de la Save et des Coteaux de Cadours.

|                  |                  |                       |                   |
|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| <b>Vote : 10</b> | <b>Pour : 10</b> | <b>Abstention : 0</b> | <b>Contre : 0</b> |
|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|

Fin de commission à 18H01.

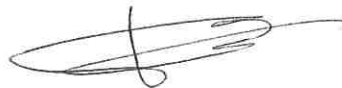
Le Président du CCAS de Cadours

Didier LAFFONT

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop on the left and a series of vertical strokes on the right.

Le Secrétaire de séance

BONNECAZE François

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small loop at the end.